



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiâ MASLOUHI,

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Guy GILLOT, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI,

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques FOUILLOT pouvoir à M. Jean-Paul HESSE, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - PLH : Commune de Perrigny-les-Dijon - Etude « Nouveau quartier d'habitat » Demande de subvention**

En considération de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat et des orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de l'agglomération dijonnaise a, par délibération du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2003, décidé d'apporter une aide financière aux communes, pour la réalisation, dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme, d'études d'opportunité et de faisabilité portant sur la création de nouveaux quartiers d'habitat.

La commune de Perrigny-les-Dijon (1650 habitants, 570 résidences principales dont 38 logements à loyer modéré) a engagé une telle étude qu'elle a confiée au bureau d'études Cité Projet Création (LYON), moyennant un coût de prestation de 37 500 € TTC. Celle-ci porte sur un secteur d'une superficie totale de 40 hectares, situé en partie nord du territoire communal, aux lieux-dits « Petit Bois » et « En Charmois ».

Les objectifs de développement de l'habitat de la commune de Perrigny-les-Dijon, à travers notamment l'urbanisation de cet espace, reposent, en considération des dispositions de la convention PLH adoptée par délibération du Conseil Municipal le 16 mars 2004, sur :

- la poursuite de sa politique de maîtrise du foncier en vue d'opérations d'urbanisation et de développement ;
- la réalisation de 20 % de logements à loyer modéré dans le cadre de ses futurs projets.

La commune sollicite, pour cette étude, le soutien financier de la Communauté d'agglomération. Conformément au dispositif de co-financement adopté par la Communauté, l'aide mobilisable s'élève à 30 000 €.

Il est rappelé que, selon les dispositions de la convention de fonds de concours annexée à la présente délibération, la commune s'engage à associer la Communauté d'agglomération au comité de pilotage en charge du suivi de l'étude réalisée et à l'informer des suites données à cette dernière dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu l'avis de la commission,

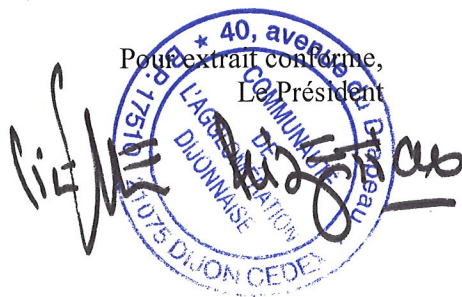
## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **D'attribuer** à la commune de Perrigny-les-Dijon, une subvention de 30 000 € pour la réalisation, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une étude de faisabilité relative à la création d'un nouveau quartier d'habitat,
- **D'établir** avec la commune de Perrigny-les-Dijon la convention financière, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
- **De dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **22 MAI 2006**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 MAI 2006



Communauté de  
l'Agglomération  
Dijonnaise



Commune de Perrigny-les-Dijon

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

23 MAI 2006



**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**  
Etude Nouveau Quartier

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

**Entre**

la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par M. François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du 18 mai 2006,

**et**

la commune de Perrigny-les-Dijon, représentée par M. Bernard RETY, Maire.

**PREAMBULE**

Dans le cadre de l'action IIC01 du Contrat d'Agglomération, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise s'est engagée à favoriser la création de nouveaux quartiers d'habitat.

La capacité à produire 16 000 logements à horizon 10 ans, objectif fixé dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour répondre aux besoins de maintien de la vitalité démographique de l'agglomération dijonnaise, repose en effet sur l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces à vocation d'habitat et sur la dynamique des politiques urbaines conduites par les communes.

En considération de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat et des dispositions du PLH, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé, par délibération du 21 novembre 2003, de mettre en place, au bénéfice des communes, une aide financière pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité concernant la création de nouveaux secteurs d'habitat, dans le cadre de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Ces études ont pour objectif notamment de :

- définir les potentialités spatiales en matière de nouveaux secteurs d'habitat ;
- déterminer, au regard de préconisations d'aménagement répondant aux enjeux de mixité et de développement durable, les capacités correspondantes en terme de logements ;
- élaborer la traduction réglementaire dans le PLU du parti d'aménagement retenu.

La commune en assure la maîtrise d'ouvrage. Le soutien financier mobilisé par la Communauté d'agglomération porte sur 80 % du coût TTC de la prestation, avec un plafond de subvention de 30 000 €.

La commune s'engage à associer la Communauté d'agglomération au comité de pilotage en charge du suivi de l'étude réalisée et à l'informer des suites données à cette dernière dans le cadre de la révision du PLU.

## **Il est prévu ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au bénéfice de l'étude, engagée par la commune de Perrigny-les-Dijon, portant sur la faisabilité d'un nouveau quartier d'habitat sur un secteur d'une superficie totale de 40 hectares, situé en partie nord du territoire communal, aux lieux-dits « Petit Bois » et « En Charmois »

### **Article 2 : Financement**

Le coût prévisionnel total de cette étude s'élève à 37 500 € TTC. Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération, en considération des modalités d'intervention adoptées, est de 30 000 €.

### **Article 3 : Engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise**

La Communauté d'agglomération s'engage à participer, sous forme de fonds de concours, au financement de cette étude en considération de ses engagements au titre du Contrat d'agglomération et de la délibération du 21 novembre 2003. Le versement de la somme de 30 000 € interviendra en trois versements, selon les modalités suivantes :

- 20% sur justification par la commune de l'engagement de l'étude,
- 50% à la présentation par la commune des documents d'étape comportant notamment une synthèse des hypothèses de programme et leurs justifications vis-à-vis des objectifs d'aménagement envisagés ,
- 30 %, soit le solde, sur présentation du rapport définitif de l'étude.

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention prendra fin avec l'établissement du décompte général et définitif des opérations.

Fait en deux exemplaires originaux  
A Dijon, le

Pour la Communauté  
de l'Agglomération Dijonnaise  
Le Président

Pour la commune de Perrigny-les-Dijon  
  
Le Maire

**François REBSAMEN**

**Bernard RETY**